

RETRAITES : LE REGIME UNIVERSEL PAR POINTS... 10 RAISONS DE LE COMBATTRE !

Le Chef de l'Etat avait annoncé, lors de son élection, la création d'un régime universel par points dans lequel « *chaque euro cotisé donnera les mêmes droits* » quel que soit le régime. Cet objectif a été confirmé lors de sa déclaration à Versailles devant les députés et sénateurs le 9 juillet.

Pour vous aider à vous y retrouver, **FO** vous explique brièvement les enjeux de cette contre-réforme et 10 bonnes raisons pour la combattre !

1 – Le régime unique, un préalable :

la mort du Code des Pensions Civiles et Militaires, la mort de la CNRACL !

Devant le congrès, le Chef de l'Etat a bien confirmé son intention « *de refonder un système de retraite juste, unique, transparent, qui viendra progressivement remplacer la quarantaine de systèmes existants* » Le premier système qui est dans le viseur, c'est le Code des Pensions Civiles et Militaires des fonctionnaires de l'Etat, ainsi que tous les régimes spéciaux !

Diluer le Code des pensions et les régimes spéciaux dans un

régime unique c'est se donner les moyens de **ne plus attacher les fonctionnaires au budget de la République, ce qui permet d'accélérer l'abandon des missions exercées par l'Etat (enseignement, santé publique, finances publiques, sécurité...)** et de **supprimer encore des dizaines de milliers d'emplois**. Derrière une pseudo « équité » des régimes, c'est en réalité **l'égalité des droits des citoyens assurée par la Fonction Publique qui est en cause**.

2 – Le régime unique, l'accélération des privatisations !

Pour les mêmes raisons les régimes spéciaux qui font l'objet de caisses autonomes sont liés à l'existence d'un service public : CNRACL (Fonction publique hospitalière et territoriale), SNCF, RATP, ouvriers de l'Etat, Banque de France...

Vouloir les fondre dans un régime unique, c'est également faciliter leur privatisation, comme cela est en cours à la SNCF ou chez ENEDIS. Montrer du doigt de prétendus « privilèges » de tel ou tel n'a qu'un but : **remettre en cause les droits de tous !**

3 – Le régime unique, passer du régime des salariés à l'ubérisation !

Lorsque le Président de la République parle de 40 régimes de retraites, il y inclut non seulement l'ensemble des régimes de salariés du public et du privé, mais aussi ceux des artisans, commerçants, professions libérales, travailleurs indépendants, agriculteurs.

Or ces régimes ne sont pas assis sur des salaires mais sur des revenus, avec des taux de cotisation très disparates et bien inférieurs à ceux des salariés et donc des droits bien

moindres au moment de la retraite. Le régime général des retraites de la Sécurité Sociale est donc bien lui aussi dans le viseur.

Alors que le Président de la République incite les chômeurs à « créer leur propre emploi » au moyen de statut d'esclaves modernes tels les « autoentrepreneurs », ne s'agit-il pas également de **préparer l'ubérisation de tout le salariat ?**

4 – L'objectif : des milliards d'économies sur le dos des retraités !

D'ores et déjà, les décisions gouvernementales sont claires : diminuer les dépenses de retraite. La loi de programmation des finances publiques prévoit 30 milliards d'euros de dépenses sociales en moins entre 2018 et 2022, ce qui inclut les retraites du régime général. On peut lire en effet que « la modération des dépenses des branches vieillesse et famille contribuera à l'objectif global de redressement des finances publiques ».

Lors de son audition devant la Cour des Comptes, **le Président de la République a indiqué d'ailleurs que sa réforme s'inscrivait dans l'objectif de la baisse du « déficit public », c'est-à-dire dans une réduction des retraites versées.** Pas étonnant que **FO** ne reçoive pas de réponse lorsque nous demandons une garantie du maintien des retraites servies au moins égal au niveau actuel (330 milliards, 14% du PIB).

5 – Régime par points = décompte individuel sur toute la carrière !

Que l'on dépende du régime général, de celui des fonctionnaires ou d'un régime spécial, les modes de calcul de la retraite ont une architecture similaire :

- Un salaire de référence (25 meilleures années dans le régime général, 6 derniers mois, hors primes, pour les fonctionnaires).
- Une durée de cotisation exigée pour bénéficier du taux plein (actuellement 42,5 ans).
- Un âge de départ (actuellement 62 ans) avec des départs anticipés dans certains cas (catégories actives dans la FPH par exemple).

Des trimestres de cotisation et des périodes assimilées même si elles ne sont pas cotisées (maladie, accident du travail, maternité, chômage, majorations pour enfants...), actuellement les plus mauvaises années, les accidents de carrière, sont neutralisés pour le calcul de la retraite.

Un système en points tient compte de toutes les années, les « bonnes » comme les « mauvaises » : à l'arrivée, **le taux de remplacement (pourcentage du dernier salaire) sera donc plus faible et la retraite sera inférieure.** Ce mode de calcul fait également sauter toutes les règles collectives. C'est l'individualisation totale du calcul, creusant les écarts en défaveur des plus exploités et des plus précaires. **Ce gouvernement a décidé un problème avec « les pauvres ».**

6 - La guerre déclarée aux femmes !

La réalité actuelle, c'est que les femmes sont celles qui ont les carrières les plus hachées avec des moyennes de salaire plus basses : temps partiel, congés parentaux, précarité...

Les périodes assimilées non cotisées, et en particulier les droits familiaux, permettent de compenser partiellement cette inégalité. Le niveau moyen des retraites des femmes est infé-

rieur de 26 % à celui des hommes. Sans les droits familiaux ce serait pire puisqu'ils permettent d'améliorer de 11,3% les pensions des femmes (et de 3,4% pour les hommes).

Avec un décompte par points, ce sera marche arrière toute. Seules les périodes cotisées créant des droits, les pensions des femmes seront encore plus minimales !

7 - Les pensions de réversion dans le viseur !

Les pensions de réversion, versées au conjoint survivant sont aussi dans le collimateur. L'intention du gouvernement Macron est bien de les remettre en cause. Il est question d'une condition de ressource pour en bénéficier.

C'est, dans un terme plus ou moins proche, **faire disparaître les pensions de réversion.** En bloquant le plafond de res-

sources au fil du temps, cela exclut de plus en plus de bénéficiaires.

Une fois de plus ce sont les femmes qui trinqueront puisque les pensions de réversions comblent en moyenne 15 points d'écart de pension entre les hommes et les femmes.

8 - Des retraites qui pourront baisser à tout moment !

Le principe d'un régime par points c'est que votre pension est calculée sur une valeur du point (laquelle est déterminée par différents critères : l'évolution démographique, l'espérance de vie, la croissance économique, la situation budgétaire)...

Par exemple si vous avez accumulé 10 000 points de retraite sur votre carrière et que la valeur du point est de 0,10 €, vous avez une retraite de 1000 €.

Si pour une raison ou pour une autre (par exemple la réduction de la soi-disant « dette sociale » ou des difficultés économiques conjoncturelles, ou encore des évolutions démographiques sans parler des contraintes budgétaires imposées par l'Union européenne ou les organismes financiers internationaux), le gouvernement le décide, il pourra payer le point à

0,09 € (voire moins) et la pension sera dès le lendemain de 900 € (voire moins)

Dans le cadre des divers plans d'austérité, les gouvernements ont déjà retardé les revalorisations de pension, et ont choisi de les geler mais ce gouvernement veut aller plus loin. Avec les systèmes actuels une telle baisse est impossible....

Avec un régime par points, n'importe quel gouvernement peut jouer sur sa valeur et organiser la baisse des pensions : on passe, avec un tel système, d'un droit garanti à une variable d'ajustement avec aucune certitude sur le montant de la pension d'une année sur l'autre, voire d'un mois sur l'autre...

9 - Plus d'âge de départ, plus de durée de cotisation !

Avec un régime unique par points même s'il y a un âge de départ officiel, il ne sera que fictif. Chacun partira à la retraite en fonction du nombre de points acquis et non plus avec un nombre de trimestres requis.

Pour avoir une retraite décente, il faudra donc partir très, très tard. C'est le principe de « la retraite à la carte » revendiqué par la CFDT qui soutient le régime universel par point...

En réalité, la retraite par points, c'est le travail sans fin !

10 - La porte ouverte à la capitalisation... ou à la retraite des morts !

L'objectif de cette nouvelle contre-réforme est donc d'imposer une nouvelle baisse drastique des retraites. C'est la porte ouverte, pour ceux qui en auront les moyens, à des retraites

privées, par capitalisation, ce dont rêvent les assureurs et banquiers. Et pour ceux qui ne pourront pas payer, il y a fort à craindre que ce soit « la retraite des morts ».

L'exemple suédois qui inspire le gouvernement : un système inégalitaire qui pénalise les femmes et les travailleurs aux carrières morcelées

Pour justifier son projet, le gouvernement évoque les systèmes en place dans les autres pays européens, en particulier le système suédois... Qu'en est-il en réalité ?

Le système suédois a été adopté en 1994 et mis en place à partir de 1998... Il s'agit d'un système par compte notionnel : chaque assuré dispose d'un compte d'épargne virtuel qui produit un capital (alimenté par ses cotisations) lequel est converti en pension en le divisant par un coefficient de conversion. Celui-ci dépend de l'espérance de vie à l'âge de départ à la retraite de la génération à laquelle appartient le salarié, c'est-à-dire de la durée moyenne escomptée de la durée de retraite ! En réalité plus on risque de vivre vieux, moins la pension sera élevée ! Ce système est complété par un régime par capitalisation : des cotisations sont prélevées en plus pour alimenter des fonds de pension !

10 ans après la mise en place du nouveau système, les pensions avaient déjà baissé de 18 % : en 1998, le taux de remplacement moyen était de 79 % ; il est passé à moins de 60 % en 2015 et continue de diminuer !

Contre l'argument gouvernemental du déficit des régimes de retraites, la réalité des faits !

Pour justifier son projet, le gouvernement MACRON-PHILIPPE, comme l'ont fait tous les gouvernements précédents (depuis ROCARD avec la mise en place de la CSG jusqu'à AYRAULT en passant par FILLION) utilise l'argument du déficit des régimes de retraites...

En réalité, ce déficit est organisé et les ressources existent pour faire vivre durablement les régimes existants...

Remarquons d'abord que le total des richesses produites en France a été multiplié par 4 en 30 ans !

Ensuite il faut souligner les chiffres suivants :

- CICE et pacte de responsabilité : 35 Mds € de cadeaux pour les patrons
- Exonérations de cotisations patronales : 25 Mds €
- Travail dissimulé : 6 Mds €
- Inégalité femmes/hommes : environ 10 Mds € en moins pour la protection sociale et les retraites...

Enfin rappelons que la création d'1 million d'emplois (ce à quoi c'était engagé le MEDEF au moment du Pacte de responsabilité) rapporterait 13 Mds € pour notre système de sécurité sociale !

La position de FORCE OUVRIERE

Lors du Congrès confédéral de la CGT-FO, les délégués ont rappelé et réaffirmé les revendications de FO :

« Le Congrès rappelle qu'en 20 ans de « réformes » des retraites, la durée d'activité nécessaire à l'obtention d'une retraite complète a augmenté de près de 15% passant de 37,5 à 43 ans à partir de la génération 1973. rappelant notre slogan « 40 ans, c'est déjà trop », **le Congrès confirme sa démarche volontariste de reconquête sociale qui passe par le retour de la retraite à 60 ans et dans la perspective du retour à 37,5 ans de cotisations**, en créant du rapport de force lorsque les conditions seront réunies. »

« FO entend poursuivre ses actions pour défendre ensemble, public et privé, l'avenir de nos régimes de retraite et pensions. **Opposée au projet du gouvernement, FO défendra en toute circonstance son cahier revendicatif qui rejette la tentative de créer un régime unique par points au compte notional**, antichambre de la capitalisation et de l'individualisation. (...) la réforme proposée, même si le contraire est annoncé, ouvrira la porte à la capitalisation (...). **Le Congrès revendique le maintien de tous les régimes existants et refuse toute volonté de création d'un régime unique**, destructeurs de droits et de statuts. Le Congrès est on ne peut plus légitime à exiger le retour à une loi de justice sociale (...) : **retraite à 60 ans sur les 10 meilleures années pour le privé, et maintien sur les 6 derniers mois pour le public.** »

Pour FORCE OUVRIERE, il faut préparer le rapport de forces pour empêcher ce mauvais coup comme l'a déclaré la Commission exécutive Confédérale de FO le 21 juin 2018 :

« **FO ne se laissera pas faire et s'opposera frontalement à toute réforme systémique des retraites, clé de voûte de notre modèle social, ayant pour objectif la précarisation des actifs et des retraités et l'uniformisation par le bas à travers un régime unique par points.** »

« Un pognon de dingues » c'est en ces termes que le président de la République s'est exprimé en parlant de l'aide sociale versée à nos concitoyens ruinés par les politiques économiques suivies depuis des années avec leur cortège de licenciements massifs, suppressions de postes, déqualification, précarité, gel du point d'indice, austérité salariale... Mais pour le « président des riches » il y a bien d'autres dépenses qui sont par contre légitimes. Rappelons les milliards d'exonérations de cotisations employeurs de Sécurité Sociale, les 50 milliards d'euros que coûtent l'évasion fiscale, les 47 milliards de dividendes versés aux actionnaires par les 40 entreprises les plus riches de France.

C'est dans la même logique que toute sa politique est orientée sur la remise en cause de l'ensemble de nos conquêtes collectives.

Le gouvernement nous prépare une réforme « systémique » des retraites, voulant installer un régime unique par points, forcément à minima, qui nécessite de mettre à bas tous les régimes de salariés : Régime général, régimes spéciaux, CNRACL, Code des Pensions civiles et militaires... FO s'y opposera frontalement !

Les organisations syndicales FO, CGT, Solidaires, UNEF et UNL ont lancé un appel national à la mobilisation et à la grève interprofessionnelle pour le mardi 9 octobre 2018...

Contre le projet du gouvernement de destruction de nos régimes de retraites par l'instauration d'un régime unique, Contre le régime individuel par points

Pour le maintien de tous nos régimes : code des pensions, CNRACL, régimes spéciaux, régime général...

Contre toutes les mesures de régression sociale et de remise en cause des garanties collectives

Tous dans l'action interprofessionnelle, tous en grève

Mardi 9 octobre 2018

Manifestation à 10 heures place du 1er mai